

Chers parents,

Cette année notre école entre dans la phase de mise en œuvre de son Plan de Pilotage.

De quoi s'agit-il ?

Le Plan de Pilotage est « une feuille de route », rédigée par l'école, qui définit ses axes d'amélioration et ses objectifs en lien avec ceux du Gouvernement de la Fédération Wallonie - Bruxelles. La mise en œuvre des stratégies et des actions y afférents s'effectuent durant les 6 années qui suivent son élaboration.

Toutes les écoles de la Fédération Wallonie – Bruxelles, de tous les réseaux, s'engagent dans ce dispositif.

Les directions et les équipes éducatives jouent un rôle crucial dans ce processus puisque ce sont elles qui rédigent et mettent en œuvre ces Plans de Pilotage.

Pour votre parfaite information, voici les objectifs spécifiques à notre établissement ainsi que les stratégies associées :

- Réduire le taux de sortants vers le spécialisé → Améliorer le soutien aux élèves en difficulté ;
- Augmenter le taux de réussite aux évaluations de formation à la langue d'apprentissage et augmenter la compréhension d'un texte en continuité → Mettre en place un dispositif pédagogique spécifique à l'apprentissage de la langue française de la 1^{ère} maternelle à la 3^{ème} maternelle ;
- Tendre vers une plus grande égalité des chances pour nos élèves par le biais de la culture →
 - Développer des activités culturelles au service des grands domaines d'apprentissages ;
 - S'engager avec un partenaire culturelle externe ;
 - Ouverture à la culture néerlandophone de la 2^{ème} maternelle à la 3^{ème} maternelle.

Afin de poursuivre ces objectifs, diverses actions déjà initiées seront renforcées et d'autres se mettront progressivement en place. Elles ne sont pas détaillées ici, cependant, pour tout parent désireux, notre Plan de Pilotage est consultable à la demande.

Signature de la direction (pour l'équipe)


Quernec Laurence
Directrice d'école

Approuvé par la COPALOC du 21/11/2019